République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Animateur Territorial au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

GOMES Christelle

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	25	27	52
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Technicien au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

ANDRA Philippe

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	204	155	359
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

OLIVA-PANARIELLO	David	*Examen Professionnel*
MARCHINI	Loris	
SCHUWER	Cyril	
MARTIN	André Henri	
SAVALLI	Jean Francois	
PACCINI	Josiane	

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	150	502	652
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	1	6

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours »
contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE BL
Visa Y. LEHOUELLEUR

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Attaché au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

ZANARDI Marie-Agnès

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	63	108	171
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française
VILLE DE TOULON
Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2012 – 924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Rédacteur principal 2ème classe au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

SUTTO Chrystel *Examen professionnel*

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	2	2
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours »
Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2012 – 924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Rédacteur au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

DARBES Nathalie

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	20	176	196
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours »
Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n°2017-502 du 06 avril 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Attaché de Conservation du Patrimoine au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

ALPHONSINE Carine

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	2	6	8
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2011-1642 du 23 Novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Assistant de Conservation au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

NANCEY Frédérique

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	13	13
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :

République Française
VILLE DE TOULON
Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines
Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE
Visa Y. LEHOUELLEUR

cdg83
Arrivée n°2022-11741
Enregistrée le 28/11/2022

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Chef de Service de la Police Municipale au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2022 :

LICATA Marjorie *Examen Professionnel*

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	52	7	59
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 23 NOV. 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours »
Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :